

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-56 du 23 janvier 1984

chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la
Construction et de l'Habitat, de l'in-
térin du Camarade Gratien Tonakpon
CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabéti-
sation et de la Culture Populaire pour
compter du 23 janvier 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée,
- VU le décret n° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 23 janvier 1984, le Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé de l'intérin du Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire pendant le congé administratif du Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-
Fait à Cotonou, le 23 janvier 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MACP-MTPCH 6 PPC 2 autres
Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE-CHANC. 3
UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1 SGG 4.-